CHARTE COLLECTIF PARENTALITÉ DU PAYS DE GUINGAMP

Préalable

Cette charte s'appuie et s'inspire de chartes déjà existantes : Réseau Parentalité 35, charte des REAAP, Bulle d'enfance, Réseau Ecoute Jeunes en Finistère, charte de la réussite éducative

1- Historique / Pourquoi un collectif parentalité :

Le Pays de Guingamp est doté de nombreux professionnels œuvrant dans le champ de la parentalité, qui proposent et développent des actions, des projets et du partenariat pour prendre en compte les difficultés et questionnements rencontrés par les parents du territoire.

Des collectifs parentalité, notamment Rêves d'enfance au début des années 2000, ont existé sur le territoire guingampais pendant un temps donné.

Depuis 1999, un réseau informel constitué de l'association Cap Jeunes, du Centre Social de Guingamp, de la Mutualité française, de Guingamp Communauté, et plus récemment des associations Le Gué, Beauvallon et l'ADAPEI-Nouelles (le SESSAD La courte échelle) a mis en place des soirées rencontres-débats, des groupes d'échanges à destination des parents, en lien avec les préoccupations de ces derniers. Beaucoup de partenaires portent aussi des actions parentalité, soit parce qu'elles correspondent à leurs missions, soit en partenariat (MDD avec les groupes thérapeutiques multifamiliaux depuis le début des années 2000, le Gué avec la médiation depuis 2007 et l'espace rencontre depuis 2011)

A ce jour, dans l'intérêt des familles, les professionnels considèrent qu'il est souhaitable que ces échanges et ces collaborations, oeuvrant à l'accompagnement des familles du territoire, trouvent une assise et un ancrage véritable.

Ainsi, l'émergence de la constitution d'un collectif parentalité, revêtant une assise juridique, est apparue au cours de l'année 2016. La présente charte en constitue le cadre de référence.

2 - Composition du collectif

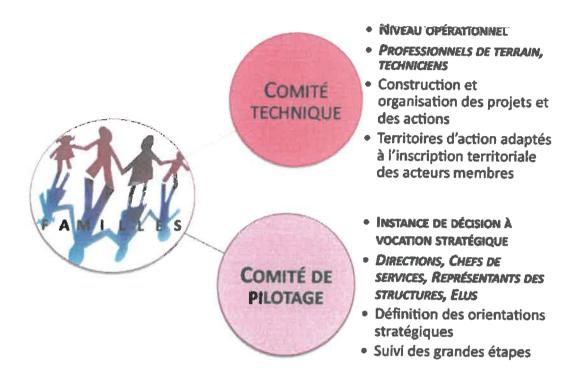
Les membres fondateurs du collectif parentalité sont :

- Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération,
- Leff Armor Communauté,
- Le Pays de Guingamp,
- La Maison Du Département de Guingamp
- La Caisse d'Allocation Familiales,
- Le Centre Social de Guingamp,
- Le Centre Communal d'Action Social de Guingamp,
- L'association Beauvallon,
- L'association Le Gué,
- Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile La courte échelle, association ADAPEI-

Les Nouelles Adapei - Novelles Cotes d'Armor

- L'association SeSAM Bretagne

3 - Organisation du collectif



4 - Principes d'engagements des membres du collectif Parentalité

Pour acter le fonctionnement du collectif parentalité, ses membres ont souhaité élaborer une charte.

La présente charte est évolutive et peut faire l'objet d'amendements. Les principes d'engagement sont les suivants :

ARTICLE 1 - DÉFINITION

La parentalité est un processus dynamique et interactif qui comprend l'ensemble des fonctions parentales, dans le but d'assurer le soin, le développement, l'éducation et l'épanouissement de l'enfant. Elle est aussi faite de questionnements, de défis, d'incertitudes et de richesses.

La parentalité ne saurait être restreinte à une notion de parenté mais s'ouvre à tout adulte ayant la responsabilité d'élever un enfant (beau-parent, famille d'accueil, famille adoptante, grand-parent ayant la charge de son petit-enfant...) et incluant les dimensions sociales, psychiques, affectives, culturelles et juridiques.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS PARTAGÉS

Le collectif se fixe comme objectifs communs :

- De proposer aux professionnels du territoire de participer à des temps communs de rencontres, d'échanges au service des familles.
- De mettre en cohérence des actions sur son territoire.
- D'être force de proposition pour co-construire et animer des actions, en fonction des besoins repérés et des demandes des parents.
- De mettre en commun des problématiques repérées et d'en assurer la transmission, le cas échéant, auprès des partenaires institutionnels concernés.

ARTICLE 3 – MISIONS ET ENGAGEMENT

Afin de mettre en œuvre les objectifs communs cités, les membres du collectif s'engagent à :

* Au niveau de l'accueil et l'écoute des Familles :

- Accompagner les parents en prenant appui sur leur savoir-faire, leur ressource et en les valorisant.
- Accueillir avec bienveillance les familles.
- Garantir la confidentialité des propos tenus par les familles.
- Garantir l'exercice d'une prestation de qualité
- Reconnaître les limites de ses compétences et s'engagent à orienter vers d'autres interlocuteurs lorsque les situations le nécessitent.
- Renforcer l'égalité d'accès pour tous les parents.
- Renforcer le développement du lien social entre parents.
- Respecter les choix des parents dans la limite de la loi, notamment en cas de mise en danger suspectée ou avérée
- Respecter les différences d'opinions, de cultures et de pratiques.
- Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents.

* Au niveau de la communication et de l'échange d'information

- Garantir la confidentialité des échanges entre professionnels.
- Informer sur les initiatives en termes de communication, les journées d'étude, les conférences de presse, les campagnes de communication.
- Ne partager des informations sur les situations familiales connues, qu'avec l'accord des familles concernées.
- Participer activement à la vie du réseau, dans la mesure des orientations et des possibilités et des services.
- S'informer mutuellement des temps de fermeture de leur service respectif, notamment pendant les périodes de vacances scolaires. Ils tendent à s'organiser collectivement pour éviter, si possible, une absence totale de réponse en terme d'écoute.

Charte du Collectif parentalité du Pays de Guingamp

- Transmettre aux autres membres du collectif, dans la mesure de l'existant, les bilans et rapports d'activité de leur service et à les inviter aux instances inhérentes à chaque structure (assemblée générale et réunions de pilotage)
- Veiller à ce qu'aucun document écrit nominatif, décrivant la situation de la famille, ne circule entre eux, ni par courrier, ni par le biais d'internet.

* Au niveau des actions collectives

- Favoriser dans la mesure du possible, la mobilisation et l'implication des parents sur les actions.
- Participer, en fonction de son champ d'intervention et de ses disponibilités, à la construction et l'animation d'actions portées par le collectif.
- Respecter la liberté d'action de chaque acteur.

ARTICLE 4 - FONCTIONNEMENT

- La présente charte n'est pas définitive et peut faire l'objet d'amendement.
- Chaque membre du collectif s'engage moralement, respecte et adhère aux valeurs portées par celui-ci.
- Les membres du réseau sont libres de se retirer du collectif.
- Le comité de pilotage peut dissoudre le collectif si celui-ci n' a plus lieu d'être.

Les signataires de la charte :

Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération

Leff Armor Communauté

Mme Bouillot Vice Présidente Pays de Guingamp

M. LE MUSI GHE, PRÉSIDENT Centre Social de Guingamp

M-GUILLAUME Responsable Vic Sociale Association Beauvallon

Mre BOUETEL Directrice Association SeSAM Bretagne

Mme LE Roux Directrice Signée à Guingamp,

Le 29 mars 2018

M. FOLLET, Vice-Président CAF des Côtes d'Armor

Le Directeur Offre de Services Partenaires Eric LAVAL

Adapei-Novelles Cotes d'Arnor ADAPEI Les Nouelles

SESSAD La courte échelle

Association Le Gué

A MATHIEU President Centre Communal d'Action

Sociale de la ville de Guingamp

Maison du Département

Le Président du Conseil Départemental

Alain Cadec